

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public rue des Ponts

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- le C.G.C.T., notamment l'article L.2213-2 2°,
- le Code de la Route et notamment l'article R.417-6,
- le livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et notamment sa 8^e partie (signalisation temporaire),
- La demande d'arrêté, en date du 9 janvier 2023, de Mme Anne-Claire BESSEMOULIN, Directeur - Adjoint de l'EHPAD Résidence Saint-Pierre de SAINT-SATUR,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des piétons,
- Qu'il est nécessaire dans un but de sécurité des résidents de l'EHPAD Résidence Saint-Pierre de SAINT-SATUR, d'installer un groupe électrogène,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 16 janvier 2023 au jeudi 16 mars 2023 l'EHPAD Résidence Saint-Pierre de SAINT-SATUR est autorisé à occuper le domaine public devant le portillon de l'EHPAD au n°40 rue des Ponts afin d'installer un groupe électrogène sur le trottoir.

Article 2 : Les dispositifs de signalisation nécessaires, seront mis en place par l'EHPAD Résidence Saint-Pierre de SAINT-SATUR, conformément aux dispositions de la 8^e partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de police Municipale de SAINT-SATUR,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de SAINT-SATUR,
- Madame Anne-Claire BESSEMOULIN, Directeur - Adjoint de l'EHPAD Résidence Saint-Pierre de SAINT-SATUR,

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 10 janvier 2023

Christian DELESQUES
Maire de SAINT-SATUR

Pour le Maire
Par délégation
L'Adjoint au Maire
NOEL Patriek

